



ENQUETE PUBLIQUE
CLASSEMENT ET DECLASSEMENT
DE VOIES
RELATIFS AU PROJET DE MISE EN
2x2 VOIES DE LA ROUTE
DEPARTEMENTALE 769 SECTION
LANN SEVELIN-KERGOAL SUR LA
COMMUNE DE CAUDAN

CONCLUSIONS ET AVIS

Arrêté du Préfet : 28 janvier 2019
Période d'enquête : 25 février au 26 mars 2019
Référence TA : E 18000309/35
Commissaire Enquêteur : Nicole JOUEN

SOMMAIRE

- Préambule
- Déroulement de l'enquête
- Bilan de l'enquête
- Analyse du dossier
- Bilan de la concertation
- Démarche et opérations de classement et déclassement de voies
- Gestion et entretien des ouvrages d'art
- Conclusions motivées

CONCLUSIONS MOTIVEES SUR LE CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE VOIES RELATIFS AU PROJET DE MISE A 2X2 VOIES DE LA RD769 SECTION LANN SEVELIN-KERGOAL A CAUDAN

PREAMBULE

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD769 entre Lann Sévelin et Kergoal sur la commune de Caudan s'inscrit dans le programme d'aménagement de la RD769 entre Lorient et Roscoff validé par le département du Morbihan. Les enjeux majeurs sont de soutenir le développement socio-économique de la région lorientaise, favoriser la desserte et l'attractivité du centre Bretagne et d'améliorer la mobilité et la sécurité sur cet axe.

Le projet routier a pour but d'améliorer les liaisons péri-urbaines pour rendre plus accessible le bassin d'emploi lorientais. De plus, il permettra d'augmenter la capacité de l'infrastructure et la vitesse autorisée et faciliter les entrées et sorties. La fluidité du trafic en sera améliorée. La sécurité des usagers sera également renforcée. Les dépassements seront rendus plus faciles et sécurisés. L'exclusion des véhicules lents et la création d'échangeurs sont également des éléments permettant d'assurer une plus grande sécurité routière.

Enfin, les objectifs de l'opération de doublement de la RD769 actuelle sont multiples :

- Améliorer les dessertes locales et favoriser le développement des communes limitrophes de la RD769 ;
- Réduire le trafic dans les bourgs, notamment de poids lourds, et les nuisances induites (bruit, air) ;
- Résorber les obstacles à la continuité écologique au niveau des ouvrages de franchissement actuels.

Le projet se décompose comme suit :

- Doublement sur place de la RD 769 à l'est ;
- Aménagement d'un nouvel échangeur au sud de Caudan ;
- Réaménagement de l'actuel échangeur de Kergoal ;
- Création d'une voie parallèle à la RD769 afin de desservir le hameau de Kerustantin depuis le nouvel échangeur positionné au sud de Caudan.

Le budget, pour les 3.8 km de la section Lann Sévelin- Kergoal est estimé à la somme de 15 M€.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 février au 26 mars 2019.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'accueil du public et son accès au dossier étaient très satisfaisants au rez de chaussée de la mairie, face à l'agent d'accueil. Le maître d'ouvrage avait préparé un plan général des travaux, en grand format, pour une lecture plus lisible.

Les formalités d'affichage ont été respectées. Les panneaux placés sur 3 lieux considérés comme stratégiques étaient particulièrement visibles ainsi que ceux des 3 sites municipaux réservés à cet effet. L'information sur l'enquête a été relayée en annonces légales dans deux quotidiens diffusés dans le département. Il convient de faire état de la présentation de projet dans 2 journaux locaux lors de la première semaine de l'enquête en présence des représentants de la commune et du département. L'ensemble du dossier était en outre disponible en téléchargement sur les sites internet de la préfecture du Morbihan, du département du Morbihan et de la commune de Caudan. Enfin, il était possible d'adresser ses observations par mail.

Les quatre demies- journées de permanence proposées ont permis de répondre à toutes les demandes de renseignements et offraient un choix de dates satisfaisants. Cependant, une permanence le samedi matin, comme je l'avais envisagé, aurait été appréciée. J'ai rencontré au total 59 personnes et environ 165 visiteurs ont consulté les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Observation du public : CL12 Mr Mme JAULIN - Regrettent le manque de permanences les jours ouvrables.

Commentaire du commissaire enquêteur

Cette enquête s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes. J'estime que le public a été informé de façon très convenable ce que prouve sa participation importante. Les quatre permanences et les moyens mis en place (registre, courrier, courriel) ont permis aux citoyens de s'exprimer dans de bonnes conditions et sans aucune restriction. Cependant, je conseille à l'autorité organisatrice et au maître d'ouvrage de veiller à la présence du commissaire enquêteur un samedi matin pour ce type d'enquête. Le dossier, en ligne sur les sites de la préfecture, du département et de la commune a permis aux intéressés de s'approprier le projet avant leur venue aux permanences.

BILAN DE L'ENQUETE

Les observations recueillies sont au nombre de 106 et se décomposent comme suit :

- 6 observations orales
- 41 observations consignées sur le registre
- 22 courriers déposés en mairie
- 37 courriels parvenus via l'adresse dédiée.

Cinq personnes publiques sont intervenues dans le cadre de cette enquête. Il s'agit du maire des communes de Cleguer(C6), de Plouay(C7), d'Inguiniel(R20) et d'un sénateur du Morbihan (R13).

La commune de Caudan m'a transmis le 17 avril un exemplaire de la délibération du conseil municipal qui émet un avis favorable sous réserve de réaliser de nouvelles mesures de bruit, un aménagement phonique sur le linéaire de tout le tracé ainsi qu'une limitation de vitesse à 90 km/h entre Kergoal et le Moustoir.

Trois associations ont consignées des observations sur ce projet : l'association de défense des riverains de Kérourio, (CL2, CL6, CL7), les Amis de Pont Youan/Restendrézen (CL19) et l'Association de Défense de l'Environnement de Caudan(CL17) qui a organisé une réunion au cours de l'enquête.

Les observations orales ou écrites portent sur les thèmes suivants :

- Avis défavorable
- Avis favorable
- Nuisances sonores (tous secteurs confondus)
- Nuisances visuelles
- Limitation vitesse
- Actualiser l'étude de bruit initiée en 2010/2011
- Maintien du boviduc à hauteur de Kerustantin
- Circulations douces
- Parkings relais
- Transport collectif

CONCLUSIONS ET AVIS

Page 4 sur 7

DOSSIER T.A n° E 18000309/35

Classement et déclassement de voies relatifs au projet de mise en 2x2 voies de la route départementale 769 section Lann Sévelin – Kergoal sur la commune de CAUDAN

NJ 26/04/2019

Réaménagement de l'échangeur Moustoir à Lanester
Aménagement du bassin n°3
Projet global de la RD769 et le devenir des autres tronçons.
Evaluation des biens après travaux
Devenir de l'activité « les Vergers de Kergoal ».
L'accès à la déchetterie
Les protections acoustiques pour les résidents de la ZAC Lenn Sec' h
La signalétique envisagée par le maître d'ouvrage
La pertinence d'effectuer le projet global en 5 sections.

Aucune observation ne porte sur la procédure de classement et déclassement de voies

J'ai collationné toutes les observations dans le procès-verbal de synthèse avec mes propres interrogations.

Le procès-verbal de synthèse a été présenté le 1 avril 2019 au représentant du département. Le mémoire de réponse m'est parvenu par mail les 9 et 15 avril 2019.

J'ai eu des réponses à toutes les requêtes de compléments d'information formulées au cours de l'enquête.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le niveau important de fréquentation lors des permanences et le nombre conséquent d'observations déposées montrent un vrai intérêt pour ce projet initié par le Département du Morbihan depuis de nombreuses années. Cet aménagement routier ne recueille pas l'assentiment général : 32% des intervenants émettent un avis favorable, 14% un avis défavorable et environ 52% demandent des aménagements acoustiques et/ou visuelles pour les nuisances relevées. J'ai constaté une vraie inquiétude sur cet aspect qui a été relayé par les personnes publiques comme par les représentants des associations.

ANALYSE DU DOSSIER

L'énumération des diverses pièces au chapitre 2.1 du rapport, atteste du contenu réglementaire exigé pour un ce type d'enquête. Les documents écrits, en particulier l'étude d'impact étaient clairs, précis et suffisamment détaillés, illustrés de photos, plans et cartes bien légendés. Toutes les différentes pièces du dossier ont bien été mises à disposition du public lors de l'enquête, aussi bien en mairie qu'en totalité sur les sites internet de la Préfecture, du Département et de la Commune. J'ai noté dans le procès-verbal de synthèse une seule remarque concernant ce dossier (**CL34**) à savoir le manque d'avis de la MRAe auquel je souscris absolument. Cette absence d'avis est préjudiciable pour le public mais également pour le commissaire enquêteur. En effet, cet avis destiné à informer le public et à éclairer la décision relative au projet, s'intègre pleinement dans le processus d'amélioration de la prise en compte de l'environnement bien qu'il s'agisse d'un avis simple.

Il convient de noter que la pièce H relative au classement/déclassement comporte 6 pages

Commentaire du commissaire enquêteur

L'ensemble des documents mis à disposition du public dans le cadre de cette enquête, aussi bien en mairie que sur les trois sites internet me paraissent de nature à avoir permis à chaque personne qui souhaitait s'y intéresser de trouver toutes les informations nécessaires. La conception du dossier, d'une méthodologie rigoureuse, permettait de s'approprier correctement ce projet routier.

CONCLUSIONS ET AVIS

Page 5 sur 7

DOSSIER T.A n° E 18000309/35

Classement et déclassement de voies relatifs au projet de mise en 2x2 voies de la route départementale 769 section Lann Sévelin – Kergoal sur la commune de CAUDAN

NJ 26/04/2019

BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation a été organisée entre le 18 juillet 2014 et le 10 octobre 2014 sur la totalité du projet. Le maître d'ouvrage a invité le public à s'exprimer dans des registres mis à disposition lors des expositions publiques et des réunions à Plouay et Caudan. La participation recensée est estimée à 200 personnes avec 94 interventions dénombrées.

La préoccupation majeure qui émerge de la concertation porte sur le tracé de la voie, le bruit et l'impact acoustique ou encore repris plus globalement la qualité du paysage et du cadre de vie. Le public a très largement confirmé la nécessité de traiter la problématique de desserte et de sécurisation de l'infrastructure actuelle. Le maître d'ouvrage a indiqué dans le dossier les réponses apportées aux observations recueillies.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le bilan de la concertation est restitué de façon très complète. Cette concertation a été menée dans de bonnes conditions avec notamment 2 réunions publiques.

Les délais entre la clôture de la concertation, les délibérations des collectivités territoriales concernées et le début de l'enquête publique étaient suffisants pour assurer la prise en compte des éléments recueillis.

Les réponses apportées, aussi bien en réunion, que dans le cadre du dossier, fournissent des précisions sur plusieurs sujets de préoccupation du public.

DEMARCHE ET OPERATIONS DE CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE VOIES

L'ensemble de la voirie relève du domaine public avec des clés de répartition entre l'Etat, le département et les communes.

Les principes retenus dans le dossier sont les suivants :

- La nouvelle emprise de la RD769, les bretelles d'entrée et de sortie sont classées dans le domaine public du département du Morbihan
- les giratoires situés au bout des bretelles d'accès et autres voies induites et/ou rétablies par le projet sont classés dans le domaine public de la commune de Caudan.

La voirie départementale, dans le cadre de ce projet, est estimée à un classement de 5897 ml ; la voirie communale à un classement de 1992 ml et à un déclassement de 1507ml.

Commentaire du commissaire enquêteur

Cette répartition me paraît conforme car elle repose sur les principes qui permettent d'actualiser la dévolution de ces classement/déclassement en fonction de la consistance définitive du projet dans ses différents aménagements.

GESTION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART

Le projet comprend 3 ouvrages d'art :

- un passage inférieur sous la RD 769 à rallonger au niveau de l'échangeur de Kergoal
- un passage supérieur existant de la rue de Saint Joseph à reconstruire
- un passage supérieur à créer au niveau du nouvel échangeur de Restendrézen.

CONCLUSIONS ET AVIS

Page 6 sur 7

DOSSIER T.A n° E 18000309/35

Classement et déclassement de voies relatifs au projet de mise en 2x2 voies de la route départementale 769 section Lann Sévelin – Kergoal sur la commune de CAUDAN

NJ 26/04/2019

Une convention d'entretien conclura, à la fin des travaux, la répartition de la gestion entre la commune de Caudan et le Département des deux passages supérieurs : la structure pour le Département et les superstructures pour la commune.

Commentaire du commissaire enquêteur

Cette répartition des responsabilités et des charges, clairement exposée dans le dossier, me semble tout à fait adaptée au maillage routier. Ce partage des implications n'a soulevé aucune objection de la part des parties prenantes.

CONCLUSIONS MOTIVEES

Mes conclusions ont été établies après avoir pris en considération :

- Les éléments du dossier ainsi que les compléments apportés par le maître d'ouvrage.
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.
- Les commentaires rédigés ci-dessus

L'enquête a été correctement organisée et toutes les conditions étaient réunies afin que le public puisse s'exprimer correctement, tant physiquement que par voie informatique.

La concertation amont a été menée en conformité avec les principes définis initialement et ses résultats ont été pris en compte dans l'élaboration du projet soumis à l'enquête publique.

L'ensemble de la voirie relève du domaine public ; la gestion est répartie entre l'Etat, les départements et les communes.

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD769 de Lann Sévelin-Kergoal aura les mêmes caractéristiques routières et techniques que les autres voies départementales, ainsi l'homogénéité de l'ensemble de ces aménagements est cohérente.

La répartition de la responsabilité et de l'entretien entre le Département et la commune a été définie de façon pertinent et logique et n'a soulevé aucune objection.

Aucune observation, ni même discussion n'ont été enregistrées pendant toute la durée de l'enquête qui a connu cependant une participation conséquente.

L'ensemble de ces considérations m'amène à formuler un **AVIS FAVORABLE** au classement et déclassement de voies dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RD 769 section Lann Sévelin-Kergoal du PLU sur le territoire de Caudan.

Fait à Muzillac, le 26/4/2019

Nicole JOUEN
Commissaire enquêteur

